

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 08/90 autorisant le Président de la République à approuver les Statuts du Centre Africain pour l'Application de la Météorologie au Développement (CAAMD), adoptés lors de la treizième Conférence des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abéba, du 23 au 27 avril 1987.

La parole est à Monsieur Emmanuel Sobel DIOUF, Rapporteur de l'Inter-commission, constituée par les commissions des Affaires étrangères, de la Législation, des Finances, de l'Information, du Plan et de la Coopération, de la Santé et des Travaux publics.

Monsieur Emmanuel Sobel DIOUF

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

L'intercommission, constituée par les commissions des Affaires étrangères, de la Législation, des Finances, du Plan et de la Coopération, des Travaux publics, de la Santé et du Travail, s'est réunie le 15 avril 1989, sous la Présidence de notre Collègue Djibril SENE. Président de la commission des Affaires étrangères, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 08/89 autorisant le Président de la République à approuver les Statuts du Centre Africain pour l'Application de la Météorologie au Développement (CAAMD), adoptés lors de la treizième Conférence des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abéba, du 23 au 27 avril 1987.

Le gouvernement était représenté par le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Ibrahima FALL qui nous a fait, d'emblée, l'économie du projet de loi.

Par sa Résolution n° 540 (XX) du 29 avril 1985, la Conférence des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique, au nom des Etats membres, avait décidé de la création d'un centre africain pour l'Application de la Météorologie au Développement afin, d'une part :

- d'améliorer la connaissance des processus atmosphériques et climatiques sur le continent ; et, d'autre part :
- de collecter, d'analyser, de diffuser les informations météorologiques et hydrologiques ; et enfin :
- de faciliter la formation des techniciens et scientifiques africains sur les applications de la Météorologie au Développement.

Le 24 avril 1987, lors de leur treizième conférence les Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) ont adopté les Statuts du Centre Africain pour l'Application de la Météorologie au Développement (CAAMD)

Le centre aura pour rôle principal de traiter de tous les phénomènes liés à la Météorologie, de renforcer les capacités nationales dans l'analyse et l'application de l'information ainsi que des données météorologiques et hydrologiques aux activités critiques.

Pour atteindre ses objectifs, le centre sera chargé :

- d'établir un système météorologique et climatique d'alerte avancée ;
- de définir des méthodologies nouvelles et pratiques pour les applications météorologiques ;
- d'oeuvrer, à l'échelle du continent, au rapprochement des services sous-régionaux et nationaux ;
- d'effectuer des recherches visant à mieux faire comprendre les processus atmosphériques et climatiques à l'origine des pluies, de la sécheresse, des cyclones tropicaux et des inondations, des tempêtes et d'autres phénomènes météorologiques majeurs.

Le centre pourra établir des relations avec l'Organisation des Nations-Unies et ses institutions spécialisées, ainsi qu'avec toutes les autres organisations ou institutions qui pourraient s'intéresser à la réalisation de ses objectifs.

Dans ce cadre, les secrétariats de la Commission Economique pour l'Afrique et de l'Organisation Météorologique Mondiale lui apporteront toute l'assistance possible.

Les ressources financières proviendront des contributions des Etats membres, des ressources supplémentaires de l'Organisation des Nations-Unies ou de ses institutions spécialisées, de bailleurs de fonds et de toutes autres institutions.

Le centre, dont le siège est fixé à Niamey, au Niger, jouira, sur le territoire de chaque Etat membre, de la personnalité juridique et d'un certain nombre de privilèges et d'immunités nécessaires à son fonctionnement.

Les présents statuts, qui entreront en vigueur pendant une période indéterminée, pourront être amendés par la conférence des Ministres de la CEA qui, en outre, est habilitée à décider de la dissolution du Centre.

Ils entreront en vigueur dès leur adoption par la conférence des Ministres et après approbation par les Etats membres, conformément aux procédures en vigueur dans chacun d'eux.

Après cet exposé exhaustif du Ministre, une seule question a été posée.

Le CILSS existe, le CAAM aussi ; pourquoi ne pas transformer les deux en un seul centre africain pour éviter toutes dépenses diverses ?

Dans sa réponse, le Ministre précise le caractère pertinent de l'intervention, la justesse de l'observation. Le gouvernement partage les mêmes soucis et a tout fait, à la demande du Niger, au moment de la réunion des Ministres de la CEA, pour enclencher un vaste mouvement de soutien pour que le centre ait pour siège Niamey.

C'est également pour les mêmes raisons que nous pensons élever ce centre régional en un centre africain continental. Une bonne coopération doit être institutionnalisée pour que dans le cadre de la volonté justement de faire l'économie des moyens, le centre lui-même puisse être considéré comme centre régional du centre africain pour l'application de la Météorologie au développement, à défaut d'une fusion pure et simple.

X
X X

L'Intercommission, ayant été satisfaite des réponses apportées par le Ministre des Affaires étrangères, a approuvé, à l'unanimité, le présent projet de loi et vous demande d'en faire autant si cela n'appelle aucune objection majeure de votre part.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher collègue.

Monsieur le Ministre avez-vous des observations à formuler ?

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères

Je vous remercie Monsieur le Président.

A la page 3 au 4ème paragraphe, il convient de dire que le CILSS dispose d'un centre d'études de la météorologie l'AGRIMET installé à NIAMEY, le CAAMD existait aussi avant que la question ne soit posée. Ensuite dans sa réponse, le Ministre a précisé le caractère pertinent de l'intervention, la justesse de l'observation. Le gouvernement partage les mêmes soucis et a même tout fait à la demande du Niger au moment de la réunion des Ministres de la CA, pour enclencher un vaste mouvement de soutien pour que le centre ait également son siège à NIAMEY.

C'est pour les mêmes raisons que nous pensons élever celui de NIAMEY, en un centre régional, démembrement du CAAMD, dont il est question. Et on retrouve les trois dernières lignes de l'avant dernier paragraphe. J'ai pensé que ces observations étaient nécessaires pour comprendre l'action du gouvernement en faveur du siège à NIAMEY et en suite pour le devenir de la coopération entre AGRIMET et le CAAMD.

Je vous remercie.

M. le Rapporteur, sur ces observations ?

La discussion générale est ouverte sur les conclusions.

M. le Président Moussa DIALLO, vous avez la parole.

M. MOUSSA DIALLO

Je vous remercie M. le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Si j'ai demandé la parole c'est pour ma compréhension personnelle. En page 2, le premier paragraphe : "le centre aura pour rôle principal de traiter de tous les phénomènes liés à la météorologie ; de renforcer les capacités nationales dans l'analyse et l'application de l'information ainsi que des données météorologiques et géologiques aux activités critiques". Alors je voudrais que le ministre nous explique ce passage-là ; l'application aux activités critiques.

M. LE PRESIDENT

Je vous remercie.

M. le Président Papa Alioune NDAO, vous avez la parole.

M. PAPA ALIOUNE NDAO

M. le Président, je voudrais poser une question très simple, concernant l'approbation. Est-ce que l'approbation dans ses conséquences vaudra accord de siège ? Si non comment le centre installé à Niamey pourrait bénéficier dans son fonctionnement ou son personnel des immunités diplomatiques ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le Ministre.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères

Je vous remercie M. le Président.

M. le Président,

Mesdames, Messieurs les honorables députés,

En ce qui concerne la première question, il s'agit simplement d'un problème de traduction de l'anglais au français. Il faut entendre par activités critiques plutôt les activités socio-économiques. Mais comme vous le savez au niveau de l'OUA, très souvent les textes sont écrits d'abord en anglais et ensuite seulement en français et la traduction n'est pas toujours fidèle. Ceci n'est pas propre à l'OUA, on le retrouve dans plusieurs autres organisations internationales.

S'agissant de la deuxième question, il y a une distinction à établir entre l'approbation d'un accord international par un pays qui désire devenir partie à cet instrument juridique international et l'agrément par lequel l'un de ces pays partie à l'accord international donne un avis favorable pour abriter l'institution internationale. Ainsi donc, le gouvernement nigérian devra conclure, deux instruments : l'approbation par laquelle il accepte d'être partie prenante à la création du centre africain d'application de la météorologie au développement le CAAMD. Et c'est ensuite seulement que sur le plan bilatéral, entre le gouvernement nigérian et les autorités représentant le CAAMD qu'un accord de siège pourra être contenu.

Je vous remercie M. le Président.

Monsieur le Président

Je vous remercie Monsieur le Président.

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen de l'article unique.

Monsieur Emmanuel Sobel DIOUF

ARTICLE UNIQUE : Le Président de la République est autorisé à approuver les Statuts du Centre africain pour l'Application de la Météorologie au Développement (CAAMD), adoptés lors de la treizième conférence des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abéba, du 23 au 27 avril 1987.

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur l'article unique ?

Je mets aux voix l'article unique.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

Monsieur le Ministre je vous remercie, et je pense que nous avons épuisé les accords. Nous allons passer à la Justice.